

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 9 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 9 janvier à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le 4 janvier 2017, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Marc DUPONT, Aurélie LE BOHEC, Florence PHILIPPE, Jessica BRAZIER, Jean-Christophe DOLAY, Antoine LEVENT, Laurent BEGUIN

Absents excusés et représentés Caroline NOL donne pouvoir à Florence PHILIPPE

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Avis sur les conditions de démantèlement de remise en état du site en fin d'exploitation et de construction de garanties financières du parc éolien de Vieille Carrière.
- Avis sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de Nouvion et Catillon, Nouvion le Comte et Renansart présentée par la société Parc éolien Nordex LXIV SAS.
- Indemnités de conseil allouées au comptable public
- Fête communale 2017
- Recensement de la population 2017 : Création d'un poste d'agent recenseur.
- Mise en place d'une participation aux frais d'entretien des chaudières gaz
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 points supplémentaires

- Demande de subvention de l'association Thiérache à Contrevent
- Fixation du prix de location du logement communal du 29 avenue Frédéric Vieffville
- renouvellement de demande de DETR pour la création d'un jardin du souvenir

L'assemblée accepte l'ajout de ses points supplémentaires.

Secrétaire de séance : Aurélie LE BOHEC est élue secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2017-1 : Avis sur les conditions de démantèlement de remise en état du site en fin d'exploitation et de construction de garanties financières du parc éolien de Vieille Carrière.

L'assemblée prend connaissance du dossier.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal

REAFFIRME son opposition au projet éolien «Vieille Carrière » prévoyant l'implantation de 4 éoliennes et une structure de livraison sur notre commune.

De ce fait,

N'ACCEPTE PAS les conditions de démantèlement, de remise en état en fin d'exploitation et de constitution de garanties financières les trouvant trop insuffisantes par rapport au coût réel.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
0	11	0	0

2017-2 : Avis sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de Nouvion et Catillon, Nouvion le Comte et Renansart présentée par la société Parc éolien Nordex LXIV SAS.

L'assemblée prend connaissance du dossier de demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien de 15 aérogénérateurs et 5 postes de livraison sur les territoires des communes de Renansart, Nouvion le Comte et Nouvion et Catillon.

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal
Emet un avis défavorable à cette demande

En effet avec la recrudescence des autorisations d'exploiter des parcs éoliens, la commune va se trouver encerclée d'éoliennes. Ces ouvrages déforment le paysage de notre village et le bien-être de ses habitants (nuisances sonores, esthétiques, néfaste pour la santé, ...). L'implantation des éoliennes pourrait faire diminuer les valeurs foncières de la commune et pourrait être néfaste à l'activité de la maison de retraite.

Le conseil municipal souhaite que cet avis soit pris en considération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
0	11	0	0

2017-3 : Indemnités de conseil allouées au comptable public

Suite au départ de Mme DEBALLE, Mme DORANGEVILLE la remplace depuis le 1^{er} septembre 2016.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution d'indemnités allouées à Mr DORANGEVILLE pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Brigitte DORANEVILLE, comptable public.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
11	0	0	0

Fête communale 2017

La fête communale 2017 de Chevresis-Monceau aura lieu les 13 et 14 mai.

L'assemblée prend connaissance des différentes demandes de forains

Les élus réfléchissent sur des animations comme la prestation d'un petit orchestre, l'organisation d'un apéritif dinatoire,...

2017-4 : Recensement de la population 2017 : Création d'un poste d'agent recenseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de Chevresis-Monceau aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a nommé Mme MH PARMENTIER coordonnateur communal et Mme Emilie DELCAMBRE domiciliée à Chevresis-Monceau agent recenseur.

A noter que la dotation forfaitaire de recensement que recevra la commune sera de 608 €.

Le conseil municipal doit délibérer sur la création d'un poste d'agent recenseur et de sa rémunération.

Le Conseil Municipal décide

La création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de 02 janvier au 24 février 2017.

L'agent recevra un forfait de 808 € brut pour la rémunération de cette mission (formations et déplacements compris) (608 € de dotation de recensement + 200 € complément versé par la commune)

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	1	1	

2017-5 : Mise en place d'une participation aux frais d'entretien des chaudières gaz

Le coût annuel de la révision des chaudières gaz pour 2016 s'élève à 1391.04 €
Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'imputer ce coût aux locataires concernés.

Après en avoir délibéré, l'assemblée

DECIDE de mettre en place une participation financière de 15 €/mois pour chaque logement communal équipé d'une chaudière au gaz à compter de 2017.

DECIDE de rédiger un avenant relatif à cette décision.

AUTORISE Monsieur le Maire a signé tous documents nécessaires à la mise en place de cette participation financière.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
11	0	0	0

Demande de subvention de l'association Thiérache à Contrevent

L'assemblée prend connaissance du courrier de l'association Thiérache à Contrevent sollicitant un aide financière de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal

Demande un complément d'information avant de délibérer

Le sujet est reporté à une prochaine réunion

2017-6 : Fixation du prix de location du logement communal du 29 avenue Frédéric Vieville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du logement communal situé au 29 avenue Frédéric Vieville sont terminés, il indique également que la commission logement a fixé le prix du loyer de ce logement à 450 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

FIXE le prix de loyer du logement communal situé au 29 avenue F Vieville à 450 €/mois

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
11	0	0	0

2017-7 : renouvellement de demande de DETR pour la création d'un jardin du souvenir

Une demande de subvention concernant ce projet a déjà été demandée à la sous-préfecture en 2015 et en 2016. Par courrier du 18 novembre 2016 la sous-préfecture nous informait de son impossibilité de retenir ce projet en 2016.

Monsieur le Maire propose de déposer un nouveau dossier au titre de la DETR 2017 pour la création du jardin du souvenir avec un devis de 7316.00 € TTC (devis réactualisé)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet tel que défini dans les différents plans et documents, pour un montant de 6 096.67 € Hors Taxes.
- Sollicite, de l'état une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux, de 45 % du montant HT des travaux soit 2 743.50 €.

S'engage à réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
11	0	0	0

Questions et informations diverses

- La CCVO va organiser une réunion de travaux. Les élus listent leurs projets
- Vœux du Maire auront lieu le samedi 21 janvier 2017 à 18h.
- Un locataire communal a posé une prise téléphonique dans son appartement et demande le remboursement de ses frais.
- Projet de changement de chaudière à la Maison de retraite, un groupement avec la commune serait envisagé.
- Ticasso : changement de président. L'avenir de cette association reste incertain.
- Problème de connexion internet
- Sécurisation de l'avenue Vieville : c'est la priorité 2017. Nous attendons l'étude de l'ADICA

Séance levée à 20 heures 40.